

Informations déclarant

Nom Prénom PREUDHOMME Camille
Adresse email valerie.chedru@siemo-france.com

Informations entreprise/UES

Structure Entreprise
Tranche effectifs De 251 à 999 inclus
Raison sociale SIEMO
Siren 353571722
Code NAF 43.99B - Travaux de montage de structures
métalliques
Adresse ZI LA METAIRIE 76170 LILLEBONNE

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont
calculés 2024
Date de fin de la période de référence 31/12/2024
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul
des indicateurs 411

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle
Résultat final en % 8.3
Population envers laquelle l'écart est favorable Hommes
Nombre de points obtenus 29

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions)

Résultat final en % 4
Population envers laquelle l'écart est favorable Femmes
Nombre de points obtenus 20

Indicateur relatif à l'écart de taux de promotions

Résultat final en %	5.6
Population envers laquelle l'écart est favorable	Femmes
Nombre de points obtenus	15

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Résultat final en %	100
Nombre de points obtenus	15

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	2
Sexe des salariés sur-représentés	Hommes
Nombre de points obtenus	5

Index égalité professionnelle

Total de points obtenus	84
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	100
Résultat final sur 100 points	84

Publication des résultats obtenus

Date de publication	13/02/2025
Site Internet de publication	
https://siemo-france.com/	

Objectifs de progression

Objectif Indicateur écart de rémunération

S'assurer de l'égalité de rémunération à l'embauche, quelque soit le sexe, à compétences et expériences équivalentes

Réduction des écarts de rémunération.

Toutefois, les écarts de rémunération de l'index ne prend pas en compte l'ancienneté dans le poste.

Objectif Indicateur dix plus hautes rémunérations

Nous nous efforçons de promouvoir des femmes.

Date de publication des objectifs

19/02/2025